

**Association Française pour l'Assurance des Professionnels de Santé  
(A.F.A.P.S.)**

*Rapport Moral et Financier*  
*Exercice 2024*

# Sommaire

	Page
<b>1) ACTIVITE DE L'ASSOCIATION</b>	<b>3</b>
a) Nouveaux contrats	3
b) Modifications de contrats	3
c) Répartition du nombre d'adhésions par type de contrat, encours et production de l'année	3
d) Nombre d'adhérents	5
<b>2) REMUNERATION DES CONTRATS EN EUROS SOUSCRITS PAR L'ASSOCIATION</b>	<b>5</b>
<b>3) ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024 ET BUDGET PREVISIONNEL 2025</b>	<b>6</b>
a) Comptes de l'association et affectation du résultat	6
b) Budget prévisionnel 2025	6
<b>4) RESSOURCES DE L'ASSOCIATION POUR 2025 ET PROJECTION 2026</b>	<b>6</b>
<b>5) ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>7</b>
a) Gouvernance	7
b) Réunions du conseil d'administration	7
c) Faits marquants de l'exercice	8
<b>6) RAPPORT DES AVENANT ET CONTRATS SIGNES EN 2024</b>	<b>10</b>
a) Souscription d'un nouveau contrat	10
b) Signature d'avenants	10

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale le 20 juin 2025, afin de vous rendre compte de l'activité de l'Association au cours de l'exercice 2024 ainsi que diverses décisions concernant la gestion de l'Association.

## **1) ACTIVITE DE L'ASSOCIATION**

En préambule, nous vous rappelons que l'Association Française pour l'Assurance des Professionnels de Santé (A.F.A.P.S.) a été créée le 1<sup>er</sup> juin 2023, qu'elle a été déclarée à la préfecture de Paris le 02 juin 2023 et qu'elle est inscrite au Répertoire National des Associations sous le n° W751269886, dont l'avis de constitution a été publié au Journal Officiel du 13 juin 2023.

Il est également rappelé que lors de l'Assemblée Générale Mixte du 20 septembre 2023, a été approuvé, par voie d'apport partiel d'actifs, le transfert, de l'association « La Médicale Vie-Prévoyance » à l'association « Association Française pour l'Assurance des Professionnels de Santé », de la branche d'activité d'assurance pour l'épargne et la retraite collective à la souscription de contrats collectifs d'assurance pour l'épargne et la retraite souscrits auprès des assureurs PREDICA, CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE et SPIRICA.

En conséquence, à l'issue de l'Assemblée Générale du 20 septembre 2023, l'Association Française pour l'Assurance des Professionnels de Santé est souscriptrice auprès des assureurs PREDICA, CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE et SPIRICA, des contrats/produits ci-après présentés.

### **a) Nouveaux contrats**

Aucun nouveau contrat groupe n'a été souscrit par l'Association.

### **b) Modification des contrats**

Aucune modification n'a été apportée aux contrats au cours de l'année.

### **c) Répartition du nombre d'adhésions par type de contrat, encours et production de l'année**

Ci-après la répartition du nombre d'adhésions par type de contrat, l'encours et la production de l'année 2024 pour les contrats souscrits auprès des assureurs PREDICA et CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE (CAAR).

Société	Type produit	Libellé produit	Nombre de polices fin d'année 2023	Nombre de polices fin d'année 2024	Montant d'encours fin d'année 2024	Nombre d'affaires nouvelles de l'année 2024*	Collecte de l'année 2024
CAAR	Epargne	MEDICALE HORIZON MADELIN 1	534	462	21 056 802 €	0	656 695 €
CAAR	Epargne	MEDICALE HORIZON MADELIN 2	84	68	8 332 710 €	0	228 746 €
CAAR	Epargne	MEDICALE HORIZON MADELIN 2/A	1 397	1 238	35 876 024 €	0	1 496 147 €
CAAR	Epargne	MEDICALE HORIZON MADELIN 2/B	475	385	37 502 379 €	0	1 664 025 €
CAAR	Epargne	MEDICALE RETRAITE	293	246	11 283 096 €	0	296 402 €
CAAR	Epargne	MEDICALE RETRAITE PRO	281	230	13 352 078 €	0	269 301 €
CAAR	Epargne	VELOURS	403	371	7 461 172 €	0	396 791 €
CAAR	Rente	RENTE MADELIN	1 063	1 064	66 406 393 €	66	- €
CAAR	Rente	RENTE TEMPORAIRE MADELIN	4	4	38 755 €	0	- €
CAAR	Rente	RENTE TEMPORAIRE VELOURS	2	2	29 536 €	0	- €
CAAR	Rente	RENTE VIAGERE VELOURS	32	33	1 417 277 €	22	- €
PREDICA	Epargne	MEDI RETRAITE	662	624	39 066 585 €	0	472 440 €
PREDICA	Epargne	MEDI RETRAITE	2 771	2 637	133 394 215 €	0	3 046 698 €
PREDICA	Epargne	MEDI RETRAITE	724	698	21 107 502 €	0	478 851 €
PREDICA	Epargne	MEDI RETRAITE	8	8	412 168 €	0	915 €
PREDICA	Epargne	MEDI RETRAITE	1	1	5 229 €	0	- €
PREDICA	Epargne	MEDI RETRAITE	193	176	10 526 736 €	0	69 359 €
PREDICA	Epargne	MEDI RETRAITE	60	57	2 759 942 €	0	18 000 €
PREDICA	Epargne	MEDI RETRAITE	32	31	1 293 241 €	0	1 800 €
PREDICA	Epargne	MEDIC EPARGNE	47	41	481 429 €	0	- €
PREDICA	Epargne	MEDIC EPARGNE 2	54	48	682 523 €	0	- €
PREDICA	Epargne	MEDICALE EPARGNE	122	115	2 501 637 €	0	60 588 €
PREDICA	Epargne	MEDICALE EPARGNE	3	3	237 205 €	0	- €
PREDICA	Epargne	MEDICALE HORIZON	705	662	13 786 018 €	0	595 778 €
PREDICA	Epargne	MEDICALE HORIZON	110	103	2 755 028 €	0	61 009 €
PREDICA	Epargne	MEDICALE HORIZON 2	488	475	7 437 870 €	0	380 748 €
PREDICA	Epargne	MEDICALE HORIZON 2	8	8	181 733 €	0	- €
PREDICA	Epargne	MEDICALE INVESTISSEMENT	27	25	2 238 599 €	0	- €
PREDICA	Epargne	MEDICALE INVESTISSEMENT 2	5 187	4 975	294 469 702 €	18	9 123 569 €
PREDICA	Epargne	MEDICALE PATRIMOINE	136	126	3 206 665 €	0	78 132 €
PREDICA	Epargne	MEDICALE REVENUS	2	2	194 381 €	0	- €
PREDICA	Epargne	MEDIRESSOURCES	1	1	41 032 €	0	- €
PREDICA	Rente	RENTE AVEC GR	1	1	37 549 €	0	- €
PREDICA	Rente	RENTE CERTAINE	1	1	3 867 €	0	- €
PREDICA	Rente	RENTE LV VIAGER SANS GR	5	5	48 911 €	0	- €
PREDICA	Rente	RENTE SANS GR	26	25	1 171 442 €	0	- €
			15 942	14 951	740 797 431 €	106	19 395 992 €

dont CAAR	4 103	202 756 222 €	88	5 008 106 €
dont PREDICA	10 848	538 041 208 €	18	14 387 886 €

(\*) transferts Pacte, nouvelles rentes viagères ou temporaires de l'année

Ci-après la répartition du nombre d'adhésions par type de contrat, l'encours et la production de l'année 2024 pour les contrats souscrits auprès de l'assureur SPIRICA.

Libellé produit	Nombre de contrats fin 2023	Nombre de contrats fin 2024	Evolution vs (31/12 N-1)	Montant d'encours fin 2024
LA MEDICALE SERENITE	3 991	3 605	- 9,67 %	107 758 273,60 €

### c) Nombre d'adhérents

Au 31 décembre 2024, le nombre d'adhérents s'établit à 16 995 (9 676 adhérents au titre des contrats souscrits auprès de PREDICA, 3 788 adhérents au titre des contrats souscrits auprès de CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE et 3531 adhérents au titre des contrats souscrits auprès de SPIRICA).

## 2) REMUNERATION DES SUPPORTS EN EUROS DES CONTRATS SOUSCRITS PAR L'ASSOCIATION :

Les résultats de l'exercice 2024 ont permis à PREDICA de valoriser les encours en euros à effet du 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Produits	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
MEDICALE INVESTISSEMENT 1 et 2	1,40%	1,20%	1,10%	2,30%	2,80%	2,80%
MEDICALE HORIZON 1 et 2	0,95%	0,75%	0,65%	1,85%	2,35%	2,35%
MEDICALE HORIZON MADELIN 1 et 2	1,50%	1,60%	1,50%	2,79%	3,17%	3,05%
MEDIC-EPARGNE 1 et 2	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%	2,20%
MEDI-RETRAITE						
Souscription depuis le 01/06/95	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%	2,20%
Versement libres avant le 31/12/97	4,50%	4,50%	4,50%	1,70%	2,20%	2,20%
Versement libres depuis le 01/01/98	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%	2,20%
MEDI-RESSOURCES	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%	2,20%
MEDICALE RETRAITE PROFESSIONNELS 1 et 2	1,50%	1,60%	1,60%	2,79%	3,17%	3,05%
MEDICALE RETRAITE 1 et 2	1,50%	1,60%	1,40%	2,59%	2,97%	2,85%
MEDICALE PATRIMOINE	0,90%	0,70%	0,60%	1,80%	2,30%	2,30%
MEDICALE EPARGNE (PEP et non PEP)	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%	2,20%
MEDICALE REVENUS	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%	2,20%

Sur certains produits, cette rémunération est susceptible d'être significativement améliorée grâce à l'application de la PAB préférentielle.

Pour le contrat La Médicale Sérénité de SPIRICA le taux servi sur le fonds euro Madelin en 2024 est de 1,75 % (contre 1,85 % en 2023). Les taux servis sur les fonds NeoEuro Garantie

et NeoEuro Garantie2 atteignent respectivement 1,50 % (stable par rapport à 2023) et 2,50 % (contre 2,30 % en 2023).

### 3) ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024 ET BUDGET PREVISIONNEL 2025

#### a) Comptes de l'association et affectation du résultat

Le Conseil d'administration en date du 29 mars 2024 a, conformément à l'article 7 des statuts de l'Association, et afin de faire face aux frais de fonctionnement de l'Association, décidé de fixer la cotisation à un montant de 1,30 € par contrat (adhésion en cours) au 31 décembre 2024 pour financer le budget 2025 de l'Association.

En conséquence, ces ressources n'apparaissent pas dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Dès lors, les comptes de l'exercice 2024 font apparaître un résultat déficitaire de – 4 935,90 € issu des charges liées à l'activité de l'Association.

Le résultat déficitaire de l'exercice 2024 d'un montant de – 4 935,90 € € sera affecté en totalité en report à nouveau qui sera ainsi porté d'un solde excédentaire de + 10 730,02 € à un solde excédentaire de + 5 794,12 €.

#### b) Budget prévisionnel 2025

Ressources 2025 :

- Report à nouveau 2024	+ 10 730,02 €
- Résultat 2024	- 4 935,90 €
- Cotisations 2025	19 436,30 €
<b>Total des ressources 2025</b>	<b>25 230,42 €</b>

POSTES	Budget 2024	Dépenses engagées en 2024	Budget Prévisionnel 2025
Frais bancaires	100,00 €	17,00€	150,00 €
Assurance RCMS	0,00 €	0,00€	4 850,50 €
Indemnités administrateurs	4 000 €	3 600,00€	4 500,00 €
Frais de déplacement	1 500 €	1 150,90€	1 500,00 €
Travaux administratifs (juridiques, comptables et logistique + traitement coupons)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais site internet	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
Assemblée Générale (frais d'organisation)	1 000 €	0,00 €	1 000,00 €
Conseils d'Administration (frais d'organisation - frais de mission)	500,00 €	0,00 €	500,00 €
Convocation AG (pris en charge par les assureurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres Frais de Fonctionnement (formalités Préfecture...)	400,00 €	168,00 €	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>4 935,90 €</b>	<b>15 500,50 €</b>

#### **4) RESSOURCES DE L'ASSOCIATION POUR 2025 ET PROJECTION 2026**

Le Conseil d'administration a décidé, conformément à l'article 7 des statuts, et afin de faire face aux frais de fonctionnement de l'Association, de fixer la cotisation à un montant de 1,30 € par contrat (adhésion en cours) au 31 décembre 2025 pour financer le budget 2026 de l'Association.

#### **5) ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

##### **a) Gouvernance**

Lors du Conseil d'administration du 29 mars 2024, il a été pris acte de la démission de Monsieur Daniel LACAZE de son mandat d'Administrateur avec effet à l'issue de la présente séance du Conseil d'administration.

Lors de l'Assemblée Générale du 21 juin 2024, ladite Assemblée a ratifié la cooptation en qualité d'Administrateur de Monsieur Jean-Robert CHOTEAU intervenue lors du Conseil d'administration du 10 novembre 2023.

En conséquence, au 31 décembre 2024, le Conseil est composé de 5 administrateurs.

<b>Nom et prénom</b>	<b>Profession</b>	<b>Fonctions dans l'association</b>	<b>Date de nomination (ou de cooptation)</b>
Yves ROUPNET	Dirigeant de Société (retraité)	Président et Administrateur	AG du 01/06/2023
Gérard BIRO	Médecin	Administrateur	AG du 01/06/2023
Michel DUMONT	Cadre de Direction (retraité)	Administrateur	AG du 01/06/2023
Jean-Robert CHOTEAU	Agent Général d'Assurance (retraité)	Administrateur	Cooptation par CA du 10/11/2023, ratifiée par AG du 21/06/2024
Christian RONDEAU	Vétérinaire (retraité)	Administrateur	AG du 20/09/2023

##### **b) Réunions du Conseil d'administration**

En 2024, le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois : le 29 mars 2024, le 1<sup>er</sup> juillet 2024, le 26 septembre 2024, le 07 novembre 2024 et le 26 novembre 2024 (addendum au Conseil d'administration du 07 novembre 2024).

Les points abordés et le taux de présence sur chaque Conseil ont été les suivants :

	CA 29/03/2024	CA 01/07/2024	CA 26/09/2024	CA 07/11/202 (+ addendum du 26 novembre 2024)
<b>Nombre de présents</b>	4/6	4/5	4/5	5/5
<b>Ordre du jour</b>	<p>Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 10 novembre 2023</p> <p>Point sur l'activité de l'Association</p> <p>Taux de PAB 2023</p> <p>Evolution des contrats groupe</p> <p>Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 – Budget 2024</p> <p>Point sur l'organisation de l'Assemblée Générale annuelle</p> <p>Questions diverses</p>	<p>Evolution des contrats groupe : ajout de support sur le contrat La Médicale Sérénité</p> <p>Questions diverses</p>	<p>Evolution des contrats groupe : ajout de support sur le contrat La Médicale Sérénité</p> <p>Questions diverses</p>	<p>Approbation des procès-verbaux des Conseils d'administration des 29 mars 2024, 1<sup>er</sup> juillet 2024 et 26 septembre 2024</p> <p>PAB préférentielle sur encours : grille 2025 et reconduction 2026-2028</p> <p>Evolution des contrats groupe</p> <p>Présentation du nouveau relevé annuel</p> <p>Offre de contrat d'assurance RCMS</p> <p>Assemblée Générale et Conseils d'administration 2025</p> <p>Questions diverses</p>

Au titre de l'exercice 2024, le montant global des indemnités allouées aux administrateurs au titre de leur temps de présence s'élève à : **3 600 euros**.

### c) **Faits marquants de l'exercice 2024**

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil d'administration a été amené à examiner plus particulièrement les points suivants :

#### ↳ Point sur la fermeture à la commercialisation du contrat Médicale Investissement 2

Lors de sa séance du 29 mars 2024, le Conseil d'administration s'est vu présenter un point relatif à la fermeture à la commercialisation du contrat Médicale Investissement 2 par transfert. Le rétroplanning détaillé a ainsi pu être présenté au Conseil d'administration qui a pris acte de la fermeture à la commercialisation dudit contrat à compter du 24 avril 2024.

#### ↳ Point relatif à l'arrêt de gestion conseillée Morningstar au 30 juin 2024

Lors de sa séance du 29 mars 2024, le Conseil d'administration s'est vu présenter un point relatif à l'arrêt de la gestion conseillée MorningStar au 30 juin 2024 ; la société Morningstar ayant informé l'assureur SPIRICA de son souhait de résilier la convention de gestion conseillée notamment présente sur le contrat collectif La Médicale Sérénité. Au regard des informations données, le Conseil d'administration a pris acte de l'arrêt du mode de gestion conseillée Morningstar pour le contrat La Médicale Sérénité à compter du 30 juin 2024.

#### ↳ Examen des UC référencées dans les contrats / Etudes frais UC

Lors de ses séances du 29 mars 2024 et 07 novembre 2024, le Conseil d'administration s'est vu présenter un examen des UC référencées dans les contrats souscrits par l'Association auprès des assureurs. A l'issue de ces présentations, le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité les propositions de solutions présentées dans le cadre de l'examen des UC dans les contrats.

#### ↳ Ajout de supports sur le contrat La Médicale Sérénité

Lors de ses séances des 1<sup>er</sup> juillet 2024, 26 septembre 2024 et 26 novembre 2024, le Conseil d'administration s'est vu présenter l'ajout de supports (« Autocall Rendement Juillet 2024 », « Autocall Rendement Décembre 2024 » et « Taux Fixe Callable Plus 10 ans Février 2025 » ) sur le contrat La Médicale Sérénité. Le Conseil d'administration lors de ces deux séances a pu donner son accord à l'ajout de ces supports aux fonds proposés sur le contrat La Médicale Sérénité souscrit auprès de l'assureur SPIRICA.

#### ↳ PAB préférentielle sur encours : grille 2025 et reconduction 2026-2028

Lors de sa séance du 07 novembre 2024, le Conseil d'administration s'est vu présenter le dispositif de PAB préférentielle sur encours sur les contrats Médicale Investissement 1 & 2 contractualisé jusqu'en 2025, la grille retenue et sa reconduction au titre de 2026-2028.

#### ↳ Loi Industrie Verte : abaissement des frais encourus à l'occasion du transfert vers un PER

Lors de sa séance du 07 novembre 2024, le Conseil d'administration s'est vu présenter un point relatif à l'abaissement des frais encourus à l'occasion du transfert vers un PER ; dispositif issu de la Loi Industrie Verte qui prévoyait qu'à compter du 24 octobre 2024, les

frais à l'occasion d'un transfert vers un PER des droits en cours de constitution ne peuvent excéder 1 % des droits acquis et que ces derniers sont nuls à l'issue d'une période de 10 ans à compter du premier versement dans le contrat.

#### ↳ Présentation du nouveau relevé annuel

Lors de la séance du Conseil d'administration du 07 novembre 2024, le Conseil d'administration s'est vu présenter le nouveau relevé annuel envoyé à l'ensemble du portefeuille vie qui vise à apporter une meilleure information et une meilleure clarté des produits détenus par les clients.

#### ↳ Offre de contrat d'assurance RCMS

Lors de séance du 07 novembre 2024, le Conseil d'administration a examiné une offre de contrat d'assurance RCMS proposé par Liberty. A la suite de la présentation de cette dernière, le Conseil d'administration a chargé son Président de souscrire à l'offre de contrat RCMS/RCP proposée par Liberty.

#### ↳ Indemnités allouées aux administrateurs

Lors de sa séance du 29 mars 2024, le Conseil d'administration a proposé que, conformément à l'article 11 des statuts de l'Association, soit inscrite une résolution par laquelle il est proposé d'allouer des indemnités aux membres du Conseil d'administration au titre de leur activité au sein de l'Association. Cette résolution a été approuvée lors de l'Assemblée Générale de l'A.F.A.P.S. du 21 juin 2024.

### **6) RAPPORT DES AVENANTS ET CONTRATS SIGNES EN 2024 PAR LE CONSEIL**

#### **a) Souscription d'un nouveau contrat**

Néant.

#### **b) Signature d'avenants**

Néant.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de conférer au Conseil d'administration la délégation dans les termes suivants :

*« L'assemblée générale ordinaire délègue au Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour, le pouvoir de conclure un ou plusieurs avenants aux contrats groupe souscrits dans les matières suivantes :*

- *adaptation des contrats directement liée à des modifications réglementaires,*
- *ajout de supports dans les contrats en unités de compte,*
- *toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la rédaction des notices d'information remises aux adhérents, sans que cette rédaction ne puisse modifier les droits et obligations des parties. »*